



Mairie de SERVES-SUR-RHONE (Drôme)

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2026

Le 11 mars 2026 le Conseil Municipal de la Commune de SERVES sur Rhône, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Christèle DEFRANCE, Maire,

Présents : MM. BOUTRY, FOUREL, GIRARDET, MONTAGNE, PERDRIX, TAVENARD, VUILLERMET, MMES DEFRANCE, GIACOMINO, JULLIEN-PALETIER, MAILLOT, CAILLAT-MENAGER, MERCIER.

Absent : Madeleine PUYOU

Absent excusé : Véronique MERCIER

Pouvoir : Véronique MERCIER donne procuration à Christèle DEFRANCE

Secrétaire de Séance : Mme Cindy JULLIEN-PALETIER est élue secrétaire de séance

Christèle DEFRANCE, Maire de Servès-sur-Rhône, accueille les membres participants et fait état des membres absents et des pouvoirs.

Après lecture et approbation à l'unanimité des suffrages exprimés du compte-rendu de la séance du 03 Février 2026, Mme le Maire rappelle l'ordre du jour du Conseil Municipal et ouvre la séance.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 Février 2026

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Sujets soumis à délibération

06-2026 - FINANCES – Compte Financier Unique 2025 –

Madame Giacomino, Adjointe aux Finances expose aux membres du Conseil Municipal le Compte Financier Unique 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

VOTE le Compte Financier Unique de l'année 2025.

ARRETE ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 249 924.09
	Réalisé :	858 314.97
	Reste à réaliser :	322 514.71
Recettes	Prévu :	1 249 924.09
	Réalisé :	759 507.62
	Reste à réaliser :	402 195.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	794 426.67
	Réalisé :	539 979.73
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	794 426.67
	Réalisé :	824 975.84
	Reste à réaliser :	0.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 98 807.35
Fonctionnement :	284 996.11
Résultat global :	186 188.76

07-2026 - FINANCES – Affectation des Résultats 2025 –

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Christèle DEFRANCE après avoir approuvé le Compte Financier Unique (CFU) 2025, ce jour le 11 mars 2026,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

Un <u>excédent</u> de fonctionnement de :	70 281.53 €
Un <u>excédent</u> reporté de :	214 714.58 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	284 996.11 €
Un <u>déficit</u> d'investissement de :	98 807.35 €
Un <u>excédent des restes à réaliser</u> de :	79 680.29 €
Soit un <u>besoin de financement</u> de :	19 127.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCEDENT	284 996.11 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	19 127.06 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	265 869.05 €
<hr/>	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	98 807.35 €

08-2026 - FINANCES – Vote des Subventions aux Associations pour 2026 –

Madame le Maire expose au Conseil Municipal les propositions de la commission des Finances réunie le 04 mars 2026 à savoir :

➤ La Boule Servoise	350 €
➤ Les Servois sans souci	350 €
➤ FCLS	450 €
➤ Serves et Nous	450 €
➤ Les Amis du Vieux Serves	150 €
➤ ACCA	150 €
➤ Amicale des Sapeurs-Pompiers	250 €
➤ Croix Rouge	80 €
➤ Ligue contre le cancer	80 €
➤ Les Resto du cœur	100 €
➤ Subvention exceptionnelle	500 €
➤ Sou des Ecoles	
▪ Subvention annuelle	1 000 €
▪ Intervenant école	1 000 €
▪ Classe découverte (exceptionnelle)	1 000 €
➤ CCAS	3 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la proposition de la commission des finances réunie le 04 mars 2026
INSCRIT ce montant au budget 2026.

09-2026 - FINANCES – Fixation des Taux des Taxes Foncières et Taxes Habitation –

Madame Giacomino, adjointe aux finances expose au Conseil Municipal que suite à la commission des finances réunie le 04 mars 2026, il est proposé de ne pas augmenter les taux du Foncier Bâti et de la Taxe d'Habitation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de ne pas augmenter le taux d'imposition de la Taxe Foncière Bâtie en 2026
- **DECIDE** de ne pas augmenter le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation en 2026

Les taux pour 2026 sont les suivants :

TFPB : 31 %
TFPNB : 60.44%
TH : 9.77 %

- **DIT** que ce montant sera porté au budget 2026.

10-2026 - FINANCES – Vote du Budget Primitif 2026 –

Mme Brigitte GIACOMINO présente le budget primitif 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

VOTE les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026

Investissement

Dépenses	664 033.67 €
Recettes	664 033.67 €

Fonctionnement

Dépenses	782 724.05 €
Recettes	782 724.05 €

Pour rappel, Total Budget :

Investissement

Dépenses :	664 033.67 € (dont 322 514.71 € de RAR)
Recettes :	664 033.67 € (dont 402 195.00 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses :	782 724.05 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes :	782 724.05 € (dont 0.00 de RAR)

11-2026 - SDED – Renforcement du réseau BT à partir du Poste Les Forêts –

Madame le Maire expose que Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération : **Electrification**

Renforcement du réseau BT à partir du poste LES FORETS pour éviter l'apparition de départs mal alimentés sur les communes de Serves et Ponsas, avec création de poste.

Dépense prévisionnelle HT 239 453.17 €

dont frais de gestion : 11 402.53 €

Plan de financement prévisionnel :

Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme 239 453.17 €

Participation communale Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

1°) **APPROUVE** le projet établi par le Territoire d'Energie Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le Territoire d'Energie Drôme et ENEDIS.

2°) **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé.

3°) **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

12-2026 - FINANCES – Approbation de l'Avenant n°02 (Lot n°09 MARGIRIER) – Bâtiment Multigénérationnel –

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous venons de recevoir un avenant n° 2 du marché de travaux pour l'Entreprise MARGIRIER, lot n°09 : Electricité. Cet avenant concerne l'interconnexion des terres entre l'école et le bâtiment multigénérationnel.

Ce document est donc à signer par Mme le Maire et à approuver par les membres du Conseil Municipal.

Montant du marché initial pour le lot n° 09 : Electricité : 34 880.95 € HT

Avenant n° 01 MARGIRIER, Lot n° 09 : 708.70 € HT

Avenant n° 02 MARGIRIER, Lot n° 09 : 440.00 € HT

Nouveau montant du marché public Lot n° 09 : 36 029.65 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le nouveau montant pour le lot n°09 (Electricité) proposé dans l'Avenant n°02, à savoir :
Montant HT : 440.00 € HT (soit + **3.29 %** par rapport au marché initial)

Nouveau montant du marché public Lot n° 09 : **36 029.65 € HT**

- **APPROUVE** l'avenant n° 02.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

13-2026 - FINANCES – Approbation de l'Avenant n°03 (Lot n°09 MARGIRIER) – Bâtiment Multigénérationnel –

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que nous venons de recevoir un avenant n° 3 du marché de travaux pour l'Entreprise MARGIRIER, lot n°09 : Electricité. Cet avenant concerne l'interconnexion des terres entre l'école et le bâtiment multigénérationnel.

Ce document est donc à signer par Mme le Maire et à approuver par les membres du Conseil Municipal.

Montant du marché initial pour le lot n° 09 : Electricité : 34 880.95 € HT

Avenant n° 01 MARGIRIER, Lot n° 09 : 708.70 € HT

Avenant n° 02 MARGIRIER, Lot n° 09 : 440.00 € HT

Avenant n° 03 MARGIRIER, Lot n° 09 : 885.99 € HT

Nouveau montant du marché public Lot n° 09 : 36 915.64 € HT

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le nouveau montant pour le lot n°09 (Electricité) proposé dans l'Avenant n°03, à savoir :
Montant HT : 885.99 € HT (soit + **5.83 %** par rapport au marché initial)

Nouveau montant du marché public Lot n° 09 : **36 915.64 € HT**

- **APPROUVE** l'avenant n° 03.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

14-2026 - INTERCOMMUNALITE – Convention pour le véhicule acheté en intercommunalité –

Suite à diverses modifications dans le partage des contrats entre Gervans et Serves sur Rhône, nous devons établir une nouvelle délibération qui annule les précédentes prises à ce sujet.

Madame le Maire indique à son conseil municipal la location d'un Renault Kangoo VAN E-TECH FOURGON ELECTRIQUE. Réception du véhicule en septembre 2025.

Ce véhicule est mis à disposition de l'agent technique travaillant sur les deux communes, Serves et Gervans.

Un contrat de location (avec option d'achat) est pris en charge par la commune de Serves sur Rhône.

Un contrat d'assurance est souscrit également par la Commune de Serves sur Rhône.

Une clause sur la prise en charge de la franchise par la Commune du lieu de l'incident a été rajoutée sur cette convention.

De plus une convention entre les deux communes sera établie afin de ventiler les différents frais s'y afférents.

Madame le Maire demande à son conseil municipal l'autorisation de signer ce contrat de location et la convention avec la Commune de Gervans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

ACCEPTTE la ventilation des différents frais afférents à cette location de véhicule.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Questions diverses

- Réunion publique
- Repas des Aînés

Recensement militaire : Les jeunes filles et garçons nés en 2009 doivent se présenter en Mairie. Ils disposent d'un délai d'un mois à compter de la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans révolu.

Cette démarche permet :

- L'inscription à la journée d'appel de préparation à la défense,
- L'inscription aux examens et concours.
- L'inscription sur les listes électorales dès leurs 18 ans.

Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

DATES A RETENIR :

Dimanche 15 mars : Elections Municipales

Samedi 21 Mars : Loto APPEL St Joseph St Vallier

Samedi 25 Avril : Concours Boule Servoise

Dimanche 26 avril : Serves et Nous : Randonnée

La secrétaire de Séance,


Cindy JULLIEN-PALETIER

Le Maire,


Christèle DEFRANCE

